



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 30 SEPTEMBRE 2025 À 19 H 15**

**(Projet de règlement R-2025-203)**

**AVIS** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2025, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2025-203** intitulé « **Règlement de construction** » remplaçant le Règlement 01-893 de construction des bâtiments.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **30 septembre 2025 à 19 h 15**, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2025-203 a pour objet de remplacer le règlement sur la construction dans le cadre de la révision réglementaire, afin de mettre à jour les dispositions régissant les constructions. Il vise l'ensemble du territoire de la Ville.
4. Ledit projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 19 septembre 2025.

**ANNIE RIENDEAU, greffière**